

A Franqueville-Saint-Pierre, le 16 mars 2020

**Cabinet
du Maire**

Mesdames et Messieurs,

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les établissements d'accueil du jeune enfant sont fermés depuis lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, un service de garde est mis en place afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail.

Pour les parents travaillant dans les structures ou exerçant les professions ci-dessous :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les accueils se feront sur inscription au sein de **l'école élémentaire et maternelle Lemonnier** aux horaires : **8h45 -11h45 / 13h30-16h30**.

A noter que les enfants scolarisés au Petit Poucet seront accueillis à la maternelle Lemonnier durant toute cette période.

Le temps de la pause méridienne sera encadré par du personnel communal et il vous est demandé d'apporter un panier repas pour votre enfant.

Il n'y aura pas de service périscolaire le matin et le soir.

Ce dispositif est exclusivement réservé aux enfants des personnels concernés **qui n'ont aucune solution de garde alternative**. Il vous sera donc demandé de présenter votre carte de professionnel de santé (CPS) ou d'une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Hôtel de Ville
Place des Forrières
BP 212
76520 FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE

Téléphone : 02 35 80 20 39

Télécopie : 02 35 80 58 52

www.franquevillesaintpierre.com

Maryse Bétous

1ère Adjointe déléguée aux affaires scolaires et au centre aéré

m.betous@franquevillesaintpierre.com

mairie@franquevillesaintpierre.com